



aix-marseille

académie

bulletin
académique

n° 556

du 19 mars 2012



SOMMAIRE

Division des Examens et Concours	
- Papeterie d'examens pour la session 2012 - BCG + BTN + épreuves anticipées + BCP+ BTS	1
- Epreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques et en sciences de la vie et de la Terre pour la série scientifique au baccalauréat général session 2012	7
Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération	
- Partenariats scolaires - appariements	9

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Henri RIBIERAS - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-556-1394 du 19/03/2012

PAPETERIE D'EXAMENS POUR LA SESSION 2012 - BCG + BTN + EPREUVES ANTICIPEES + BCP+ BTS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : M. ALBERT - Tel : 04 42 91 72 18 - Fax : 04 42 38 73 45

Vous avez adressé à la Division Examens et Concours l'(les) annexe(s) concernant vos besoins en papeterie relatifs à l'organisation de la session 2012 des examens (**Réf : BA n°553 du 13/02/12**)

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, le tableau synthétisant l'attribution, ajustée par mes services, de ces fournitures pour l'ensemble des centres organisateurs de l'académie.

Il vous appartient en outre de désigner un chauffeur habilité à récupérer ces fournitures-papeterie à l'Espace Poncet (Aix-en-Provence), suivant le planning joint (voir plan en annexe), conformément au modèle de mandat valant ordre de mission (joint en annexe).

Le chauffeur devra impérativement en être muni pour le retrait du matériel-papeterie.

Pour le bon déroulement de l'ensemble des opérations, je vous demande de bien vouloir respecter le calendrier ainsi que les horaires figurant dans les annexes.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

RETRAIT DES FOURNITURES-PAPETERIE A L'USAGE DES CANDIDATS SESSION 2012

Ce document valant ordre de mission doit être complété et signé par le chef d'établissement. Il permet au gestionnaire-papeterie du rectorat d'Aix-Marseille d'identifier la personne mandatée pour récupérer les fournitures-papeterie à l'usage des candidats.

Je soussigné(e) M./Mme.....,
Proviseur du lycée

mandate M./Mme,
en sa qualité de

pour retirer les fournitures-papeterie à l'usage des candidats, nécessaires à
l'organisation de la session 2012

A,
le

Signature et cachet de l'établissement.

PLAN D'ACCES

**Espace Poncet
situé 4 rue Henri Poncet
13100 Aix-en-Provence**

- 1) Ce local d'environ 200 m² est situé dans les locaux de l'Institut d'Aménagement Régional (Université Paul Cézanne). Il permet le stockage sur palettes de la papeterie d'examens nécessaire pour les examens et concours organisés par le rectorat, et notamment les copies modèle EN et le papier brouillon.
- 2) Ce local, dénommé Espace Poncet, est géré par Monsieur Aurélien ALBERT. En cas de nécessité, le gestionnaire-papeterie peut être joint au 06 16 58 74 34.
- 3) **Accès au local** :
 - Il faut se situer par rapport à l'avenue Pierre Brossolette qui relie la sortie d'autoroute (Aix Pont de l'Arc/Luynes) à l'avenue des Belges.
 - A partir de la sortie d'autoroute (Aix Pont de l'Arc / Luynes) :
 1. Aller au rond-point qui dessert le centre ville.
 2. Prendre l'avenue Pierre Brossolette, qui monte.
 3. Laisser à gauche le magasin PICARD, puis à droite à 50 mètres la rue Montmajour (ne pas prendre cette rue).
 4. Faire 150 mètres après la rue Montmajour, 20 mètres avant le feu rouge à droite, il y a un portail de couleur marron et quelques mètres plus loin se trouvent une porte métallique. L'accès au local se fait par la première porte métallique grise à droite.
 5. Si cette porte est fermée, on peut se signaler par téléphone (portable).

SEMAINE 1

DATE DE RETRAIT	ETABLISSEMENTS	BROUILLON	EN	EN m	PAPETERIE SPECIFIQUE
<u>Lundi 02 avril 2012</u>	08h30 ZOLA (Aix)	55	10	0	***
	08h45 CEZANNE (Aix)	42	9	0	
	09h00 DUBY (Luynes)	55	11	7	
	09h15 MARSEILLEVEYRE (Marseille)	31	6	1	
	09h30 SACRE CŒUR (digne)	20	5	0	
	09h30 P.G DE GENNES (Digne)	30	3	1	
	09h45 BEAU DE ROCHAS (Digne)	10	2	0	
	09h45 SEVIGNE (Marseille)	10	3	2	
	10h00 P.ARENE (Sisteron)	15	3	0	***
	10h15 ALTITUDE (Briançon)	19	2	1	***
	10h30 ROMANE (Embrun)	13	4	0	
	10h30 LEAU (Marseille)	4	1	1	
	10h45 HONNORAT (barcelonnette)	4	1	1	
	11h00 ESCLANGON (Manosque)	26	0	0	
	11h15 LES ISCLES (Manosque)	17	4	4	***
	11h30 BRET (Manosque)	10	2	1	
<u>Mardi 03 avril 2012</u>	08h30 VAUVENARGUES (Aix)	51	10	4	***
	08h45 SACRE CŒUR (Aix)	23	3	2	
	09h00 BRIAND (Gap)	25	7	1	***
	09h15 VILLARS (Gap)	33	7	1	
	09h30 SEVIGNE (Gap)	5	2	0	***
	09h30 HERAUD (Gap)	6	2	0	
	09h45 DAUMIER (Marseille)	42	10	2	
	10h00 St VINCENT DE PAUL (Marseille)	4	1	1	
	10h15 BENOIT (Isle sur sorgues)	20	4	1	***
	10h30 HUGO (Carpentras)	37	8	1	
	10h45 FABRE (Carpentras)	37	0	5	
	11h00 MONTGRAND (Marseille)	30	8	10	
	11h15 ROSTAND (Marseille)	4	1	1	
	11h30 SULLY (Marseille)	10	2	1	
<u>Mercredi 04 avril 2012</u>	08h30 LA NATIVITE (Aix)	9	2	0	
	08h45 REMPART (Marseille)	25	5	4	
	09h00 FOURCADE (Gardanne)	40	8	2	
	09h15 MISTRAL (Avignon)	28	0	0	
	09h30 MARIA CASARES (Avignon)	15	0	0	
	09h30 PASTEUR (Avignon)	20	5	5	
	09h45 CHAR (Avignon)	32	7	3	
	10h00 AUBANEL (Avignon)	60	12	8	***
	10h15 GIRARD (Avignon)	28	6	4	
	10h30 SCHUMAN (Avignon)	7	3	4	***
	10h45 PAGNOL (Marseille)	49	0	0	
	11h00 HOTELIER (Marseille)	18	3	3	
	11h15 J.PERRIN (Marseille)	50	10	7	***
	11h30 St MICHEL (Marseille)	5	2	1	
<u>Jeudi 05 avril 2012</u>	08h30 ST JO LES MARISTES (Marseille)	6	2	0	
	08h45 ARTAUD (Marseille)	43	9	0	
	09h00 MEDITERRANEE (La ciotat)	0	0	0	***
	09h15 LUMIERE (La ciotat)	25	3	3	
	09h30 DE GAULLE (Apt)	11	3	3	

	09h45 PASQUET (Arles)	30	6	5	
	10h00 PERDIGUIER (Arles)	6	2	1	***
	10h00 MONTMAJOUR (Arles)	26	4	1	
	10h15 RIMBAUD (Istres)	38	8	2	
	10h30 COCTEAU (Miramas)	24	5	6	
	10h30 MILITAIRE (Aix)	22	0	0	
	10h45 MELIZAN (Marseille)	12	3	6	
	10h45 JOLIOT-CURIE (Aubagne)	52	4	0	
	11h00 LE CHATELIER (Marseille)	9	2	1	
	11h00 LA VISTE (Marseille)	12	4	1	
	11h15 L'ESTAQUE (Marseille)	4	0	1	***
	11h15 DIDEROT (Marseille)	27	6	8	***
	11h30 MARIE-CURIE (Marseille)	43	9	0	
Vendredi 06 avril 2012	08h30 HUGO (Marseille)	40	8	3	***
	09h00 ST CHARLES (Marseille)	9	9	0	
	09h15 LACORDAIRE (Marseille)	7	2	0	
	09h30 ST CHARLES CAMAS (Marseille)	17	4	2	
	09h45 THIERS (Marseille)	27	6	4	
	10h00 DON BOSCO (Marseille)	4	2	0	***
	10h15 STE MARIE (Aix)	4	1	0	
	10h30 L'OLIVIER (Marseille)	4	2	1	
	10h30 I.DAUPHIN (Cavaillon)	29	0	2	
	10h45 DUMAS (Cavaillon)	9	2	0	***
	11h00 SORGUES (Sorgues)	10	2	0	
	11h15 PMF (Vitrolles)	31	7	1	
	11h15 LE ROCHER (Salon)	4	1	1	
	11h15 L'EMPERI (Salon)	35	8	4	
	11h30 CRAPONNE (Salon)	56	13	2	***
	11h30 RAYNAUD (Marseille)	8	0	0	

SEMAINE 2

DATE DE RETRAIT	ETABLISSEMENTS	BROUILLON	EN	EN m	PAPETERIE SPECIFIQUE
Mardi 10 avril 2012	08h30 VAL DE DURANCE (Pertuis)	30	6	4	***
	08h45 CELONY (Aix)	4	1	1	
	09h00 CLOVIS HUGUES (Aix)	18	0	0	
	09h15 GAMBETTA (Aix)	12	1	0	
	09h30 LURCAT (Martigues)	32	7	3	
	09h45 LANGEVIN (Martigues)	44	3	0	
	10h00 AUBRAC (Bollène)	16	4	3	
	10h15 MOULIN (Port-de-Bouc)	5	1	1	
	10h30 MONGRAND (Port-de-Bouc)	7	0	1	
	10h45 MICHELET (Marseille)	32	8	4	
	11h00 MISTRAL (Marseille)	5	3	0	
	11h15 IMMACULEE CONCEPTION (Carpentras)	4	1	1	
	11h30 PERRIMOND (Marseille)	8	4	2	
Mercredi 11 avril 2012	08h30 ST ELOI (Aix)	19	5	0	
	08h45 BRISE LAME (Martigues)	8	1	1	***
	09h00 PROVENCE (Marseille)	13	3	1	
	09h15 PEGUY (Marseille)	4	0	0	
	09h30 LA CABUCELLE (Marseille)	8	2	1	***

	09h45 REVOUL (Valréas)	3	2	0	
	10h00 D EGUILLLES (Vedène)	10	0	0	***
	10h15 L'ARGENSOL (Orange)	4	1	1	
	10h30 St LOUIS (Orange)	10	3	2	***
	10h45 ARC (Orange)	38	9	4	
	11h00 LA CADENELLE (Marseille)	4	1	1	
	11h15 LA FLORIDE (Marseille)	10	3	2	***
	11h30 ST LOUIS (Gignac)	11	2	1	
	11h30 LATECOERE (Istres)	7	2	1	***
Jeudi 12 Avril 2012	08h30 CAILLIE (Marseille)	9	3	1	
	08h45 PASCAL (Marseille)	6	0	2	***
	09h00 JEANNE D'ARC (Arles)	8	2	1	***
	09h15 PRIVAT (Arles)	4	0	0	***
	09h30 BELSUNCE (Marseille)	0	1	0	
	09h45 FERRAGES (St Chamas)	5	1	1	***
	10h00 M.GASQUET (Marseille)	16	2	1	
	10h15 St JO DE LA MAD (Marseille)	5	1	0	
	10h30 COLBERT (Marseille)	14	0	0	***
	10h45 VINCI (Marseille)	20	0	0	***
	11h00 AMPERE (Marseille)	7	3	3	***
	11h15 BROCHIER (Marseille)	8	0	1	***
	11h30 LA CALADE (Marseille)	7	2	0	***
Vendredi 13 Avril 2012	08h30 POINSO-CHAPUIS (Marseille)	4	1	1	***
	08h45 L'ETOILE (Gardanne)	4	1	1	
	09h00 JULLIAN (Marseille)	10	0	0	***
	09h15 LES ALPILLES (miramas)	7	0	0	
	09h15 COCTEAU (Miramas)	24	5	6	
	09h45 NOTRE DAME DE SION (Marseille)	20	5	0	
	10h00 ST EXUPERY (Marseille)	42	9	0	***
	10h00 DAUDET (Tarascon)	12	3	0	
	10h15 MONNET (Vitrolles)	31	7	1	
	10h15 CAUCADIS (Vitrolles)	6	0	0	***

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-556-1395 du 19/03/2012

EPREUVE PRATIQUE D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS EXPÉRIMENTALES EN SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ET EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE POUR LA SÉRIE SCIENTIFIQUE AU BACCALAUREAT GÉNÉRAL SESSION 2012

Références : - sciences de la vie et de la Terre - notes de services n° 2004-028 du 16/02/2004 - BOEN n° 9 du 26/02/2004 et n° 2004-066 du 29/04/2004 - BOEN n° 18 du 06/05/2004 - sciences physiques et chimiques - notes de services n° 2002-142 du 27/06/2002 - BOEN n° 27 du 04/07/2002 et n° 2004-058 du 20 mars 2004 - BOEN n° 15 du 08/04/2004

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02

L'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques et en sciences de la vie et de la Terre est une épreuve du baccalauréat, prise en compte dans la note comptant pour l'attribution du diplôme. Elle s'adresse à tous les élèves de toutes les classes de terminale S de tous les lycées publics et privés sous contrat.

1/ Les cas d'absences

Ces évaluations sont obligatoires pour tous les élèves de terminale. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement. Sa forme est laissée à son initiative. Dans le cas d'une absence justifiée le jour fixé pour l'évaluation des capacités expérimentales, il appartient au chef d'établissement de programmer, en tenant compte des nécessités du service, une nouvelle échéance. Ce n'est qu'en cas d'absence, dont la durée rendrait impossible la mise en place d'une épreuve de substitution, que le candidat concerné pourrait être déclaré dispensé. Les chefs d'établissements devront signaler les cas rares de ces élèves au rectorat DIEC 2.02.

En revanche, toute absence non justifiée entraîne l'attribution de la note « zéro » pour cette partie de l'épreuve.

Par ailleurs, je vous rappelle que les candidats handicapés physiques, moteurs ou visuels, peuvent être dispensés à leur demande et sur avis du médecin désigné par la CDAPH de l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales lorsque leur déficience est incompatible avec les activités de manipulation mises en œuvre pendant les séances de travaux pratiques.

Ceux pour lesquels le médecin désigné par la CDAPH n'a pas préconisé une dispense de l'épreuve pratique peuvent, néanmoins, passer une épreuve aménagée reposant sur une sélection de sujets.

Cette sélection doit être faite parmi la liste des 25 sujets d'évaluation retenus au niveau national pour la session 2012.

2/ L'évaluation d'une durée d'une heure a lieu dans le courant du troisième trimestre dans le cadre habituel de la formation de l'élève à une ou plusieurs dates déterminées au sein de chaque lycée. Le calendrier est arrêté par le chef d'établissement. Néanmoins il est souhaitable que l'évaluation intervienne à une période permettant la couverture complète du programme et au plus tard à la fin de la deuxième semaine du mois de juin.

3/ L'organisation de l'épreuve relève des établissements. La désignation des professeurs évaluateurs est opérée par les chefs d'établissements. Il doit être fait appel à tous les professeurs de sciences physiques et chimiques et de sciences de la vie et de la Terre du lycée dans quelque série et à quelque niveau qu'ils dispensent leur enseignement. Les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

Dans l'hypothèse très exceptionnelle où le vivier des enseignants ne permet pas à l'établissement de se suffire à lui-même, il peut être fait appel à des enseignants extérieurs à l'établissement. Dans ce

cas exceptionnel, j'établirai les convocations des professeurs en fonction des éléments que vous m'adresserez (nom du professeur, établissement d'exercice, date de l'évaluation).

Les professeurs convoqués s'approprient les sujets proposés et se concertent pour assurer le bon déroulement de l'évaluation.

Deux professeurs examinateurs sont présents dans la salle où a lieu l'évaluation. Un examinateur examine au maximum quatre élèves simultanément.

Cette évaluation s'inscrit dans le déroulement normal des activités de travaux pratiques. A ce titre, il n'est pas prévu de rémunération spécifique. Seuls, les examinateurs extérieurs à l'établissement peuvent bénéficier d'indemnités. De même, il n'est pas prévu de subventionnement de la matière d'œuvre à l'usage des élèves.

4/ Sujets de l'épreuve

Les listes des 25 sujets d'évaluation vous seront transmises par cédérom sous pli confidentiel personnel début-avril. Il vous appartient de les utiliser en tenant compte des consignes de l'inspection générale.

5/ Evaluation

Le jour de l'évaluation, les élèves tirent au sort une situation d'évaluation parmi celles retenues par l'établissement. Les élèves ayant choisi les sciences physiques et chimiques ou la SVT comme enseignement de spécialité tirent au sort une situation d'évaluation ayant rapport soit avec l'enseignement du tronc commun soit avec l'enseignement de spécialité.

Des fiches nominatives d'évaluation seront éditées, par mes soins, pour l'ensemble de vos élèves et accompagneront les bordereaux de notation. Cette grille d'observation sert de support à l'évaluation du candidat ; elle porte la note qui lui est attribuée avec, éventuellement, un commentaire qualitatif. Ce document ainsi que la feuille réponse rédigée par l'élève ont le même statut que la copie d'écrit. A ce titre aucune communication de ces documents remplis, et donc aucune communication de la note attribuée au candidat ne doivent intervenir avant la fin de la session d'examen.

A l'issue de l'évaluation la grille d'observation (fiche n° 6) et la feuille réponse du candidat (fiche n° 7) sont agrafées ensemble et remises au chef d'établissement.

Les appréciations littérales qui étaient auparavant portées sur les livrets scolaires au titre de la rubrique « évaluation des capacités expérimentales » n'ont pas vocation à disparaître. Ces appréciations pourront utilement continuer à figurer sur les livrets scolaires pour éclairer le jury du baccalauréat et intervenir dans la procédure d'orientation post-bac.

La note attribuée à la partie écrite de l'épreuve de sciences physiques et chimiques et de sciences de la vie et de la Terre est au maximum de 16 points, elle est exprimée au point ou au demi-point près.

La partie pratique de l'épreuve est notée sur 20 points. Cette note est également exprimée en points entiers ou au demi-point près.

La note globale de l'épreuve exprimée en points entiers préserve le rapport 4/5 pour la partie écrite et 1/5 pour l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales.

La pondération est effectuée automatiquement par le logiciel OCEAN.

Les notes proposées par les professeurs seront saisies par internet dès l'issue de l'évaluation. Les bordereaux informatiques de notation et les fiches individuelles d'évaluation (fiche n° 6) vous seront adressés sous pli séparé le 10 avril 2012.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/12-556-266 du 19/03/2012

PARTENARIATS SCOLAIRES - APPARIEMENTS

Référence : BO n° 2011-116 du 3-8-2011 - lien :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57077

Destinataires : Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale -
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques
régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale -
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements

Dossier suivi par : M. MAZET - Tel : 04 42 95 29 70 - Fax : 04 42 95 29 74

Le partenariat, quelle qu'en soit la durée, s'inscrit, dans la mesure du possible, dans le cadre d'un dispositif déjà existant (un programme européen ou un cadre bilatéral ayant donné lieu à la signature d'un accord de coopération dans le domaine de l'éducation entre les deux pays ou leurs services déconcentrés). Toutefois, dans le cas où un établissement souhaite établir un partenariat hors programmes existants, il lui est fortement recommandé d'entrer dans le cadre d'un appariement.

L'établissement peut conclure un appariement avec un établissement avec lequel il est déjà en relation.

Si l'établissement n'a pas encore de partenaire, le chef d'établissement en fait la demande à la DAREIC par courriel sur le formulaire mis à disposition (cf. documents joints).

La DAREIC transmet la demande au service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France concernée.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, par l'intermédiaire de ce service, apporte son concours à la DAREIC en l'aidant à identifier un établissement partenaire à l'étranger et en vérifiant les garanties offertes par cet établissement.

Une fois l'établissement partenaire identifié, la DAREIC en informe l'établissement français.

Après acceptation du partenariat par l'établissement demandeur, la validation définitive de l'appariement est prononcée par le recteur d'académie qui en adresse la notification au chef d'établissement. Une fois la validation prononcée, l'appariement constitue un cadre officiel pour le partenariat. Les deux établissements conviennent ensuite des modalités de coopération et, le cas échéant, des actions de mobilité.

Lorsqu'un établissement public d'enseignement français et l'établissement avec lequel il a conclu un appariement souhaitent mettre en place une action de mobilité physique, ils déterminent les modalités d'organisation de cette mobilité dans une convention qu'ils cosignent. Dans l'établissement public d'enseignement français, cette convention est soumise à l'accord du conseil d'administration.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FORMULAIRE DE RECHERCHE PARTENARIAT SCOLAIRE

Référence : Bulletin officiel n° 30 du 25 août 2011 (annexe 2 – formulaire-type de demande d'appariement)
 NOR : MENE1118535C
 circulaire n° 2011-116 du 3-8-2011
 MEN - DGESCO B3-3 - DREIC

Document à télécharger et à renseigner **sous word**
 Renvoyer par courriel dûment complété (ce.dareic@ac-aix-marseille.fr)

1. PAYS DEMANDE (3 vœux maximum par ordre de préférence)		Langue(s) utilisée(s)s pour le partenariat
1 ^{er} vœu		
2 ^{ème} vœu		
3 ^{ème} vœu		

2. VOTRE ETABLISSEMENT	
Nom de l'établissement	
Type d'établissement	
	Collège
	Lycée d'enseignement général et technologique
	Lycée professionnel
	Lycée polyvalent
	Centre de formation d'apprentis
Statut de l'établissement	
	Public
	Privé
Chef d'établissement	
	Civilité
	Nom
	Prénom

2. VOTRE ETABLISSEMENT (suite)	
Coordonnées de l'établissement	
Adresse	
Code postal / ville / pays	
Téléphone	
Fax	
Adresse électronique	
RNE	
Site internet	
Jumelage(s) de la commune	
Environnement économique et socioculturel de l'établissement	
L'établissement est-il situé en zone d'éducation prioritaire ?	oui/non
Formation dispensée dans l'établissement (UPI, DP3, DP6, etc.)	
Langues enseignées	
Grands axes de votre projet d'établissement	
Nombre total d'élèves dans l'établissement	
Filles	
Garçons	
S'agit-il de la première candidature de l'établissement à une demande d'appariement ?	oui/non
Si non, en quelle année avez-vous candidaté et pour quel pays ?	
Si oui, votre partenariat est-il encore actif ?	oui/non

3. VOTRE PROJET	
Coordonnateur du projet	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Fonction ou discipline enseignée	
Téléphone	
Courriel	
Nombre d'enseignants impliqués dans le projet (en dehors du coordonnateur) en indiquant les disciplines enseignées	
Merci de bien vouloir sélectionner dans la liste ci-dessous de 1 à 3 propositions qui correspondent à vos attentes , et les numéroter de 1 à 3 par ordre de priorité	
Collaboration autour d'un projet pluridisciplinaire	
Mutualisation des ressources pédagogiques relatives à l'enseignement de la discipline non linguistique	
Mobilité individuelle des enseignants (programme de séjours professionnels, programme Jules Verne, Comenius, Leonardo, etc.)	
Echanges scolaires	
Echanges individuels d'élèves (OFAJ) programme Sauzay ou Voltaire	
Mobilité individuelle des élèves (Comenius, Leonardo PFMP, SFA et OFAJ stage en entreprise, etc.)	
Mobilité de classe (programme européens, etc.)	
Opportunité d'utiliser les TICE	
Opportunité de trouver des stages en entreprise	
Ouverture internationale de l'établissement scolaire	
Opportunité d'adosser le partenariat eTwinning	
Autres (nb : le renforcement des compétences linguistiques étant dans tous les cas un objectifs prioritaire, il ne peut être indiqué ici)	
Seriez-vous éventuellement prêts à vous engager dans un projet reposant uniquement sur des échanges à distance (sans déplacement d'élèves) ?	oui/non
Seriez-vous éventuellement prêts à vous engager dans ce projet supposant des déplacements d'élèves ?	oui/non
Avez-vous un projet précis ?	oui/non
Si oui, précisez	

3. VOTRE PROJET (suite)	
Sur quels thèmes seriez-vous disposés à collaborer ? (4 choix max.)	
Sciences	
Théâtre/Arts plastiques	
Musique	
Histoire/Géographie	
Médias et actualités	
Europe	
Développement durable	
Patrimoines locaux	
Comparaisons interculturelles	
Cuisine locale	
Sport	
Spécialités professionnelles	
Citoyenneté	
Technologie	
Autres (à préciser)	

4. CLASSE(S) PARTICIPANT AU PROJET	
Précisez s'il s'agit de sections européennes binationales ou internationales, le niveau et, le cas échéant, série ou spécialité	
Age des élèves concernés	
Nombre d'élèves concernés	
xx élèves dont xx filles et xx garçons	
Matières enseignées en DNL dans les classes de lycée concernées	

5. LES TICE	
L'établissement dispose-t-il d'une salle informatique ou d'ordinateurs disponibles ?	oui/non
L'établissement dispose t-il d'une connexion internet haut débit / de connexion sans fil (Wifi) ?	oui/non
Autres équipements TICE disponibles (visioconférence, tableau blanc interactif, matériel vidéo, etc.)	
L'établissement dispose t-il d'une personne ressource Tice ?	oui/non
Avez-vous recours aux TICE en cours de langue avec la/les classe(s) concernée(s) ?	oui/non
Quelles activités projetez-vous de développer ?	
Courriels	
Sites ou pages web	
Journaux de classe	
Visioconférences	
Blogs	
Pod cast	
Photos	
Enregistrement vidéo	
Lettres	
Chat	
Autres (à préciser)	

Date :

Vu et visé par

.....

Chef d'établissement

Vu et visé par

.....

Coordonnateur du projet

Signature électronique du chef d'établissement

Ce formulaire doit être signé électroniquement par le chef d'établissement, puis validé. Il est alors transmis directement à la DAREIC au Rectorat. Si la signature électronique ne peut pas être apposée, prière de valider ce formulaire et d'en envoyer une copie papier, dûment signée, par courrier à la DAREIC.

DEMANDE D'APPARIEMENT

établissement demandeur français

adresse

ville

code postal

département

téléphone

fax

adresse e-mail

caractère de la localité (nombre d'habitants, activités...)	ville jumelée avec
milieu social des élèves	

L'établissement a-t-il un internat (nombre de places) ?

A-t-il une spécificité ?

<i>Niveau d'enseignement</i>	<i>nb. d'élèves ens. général</i>	<i>nb. d'élèves ens. professionnel</i>	<i>sections européennes classes bilingues ou particulières</i>
école primaire (6-10 ans)			
secondaire 1er cycle (11-14 ans)			
secondaire 2e cycle (15-18 ans)			
sections post-bac :			

langues étrangères étudiées : nombre d'élèves

(y compris initiation à l'école primaire)	LV1	LV2	LV3
ANGLAIS			
ALLEMAND			
ITALIEN			
ESPAGNOL			
RUSSE			
AUTRES (préciser)			

classe(s) concernée(s) par l'appariement		nombre d'élèves concernés par l'appariement	garçons	filles
âge des élèves concernés par l'appariement		périodicité des échanges		
thème(s) pédagogique(s) du travail en partenariat :				
professeurs responsables de l'appariement :				
nom, prénom	discipline	observations		
place des échanges dans le projet d'établissement (préciser) :				

perspectives du projet (activités envisagées) :

correspondance	échanges électroniques
journal scolaire	vidéo
échanges	sport
séjour	théâtre
accueil	musique
stages en entreprise	autres : à décrire :

type de projet envisagé : cocher la case

Programmes européens Agence Europe Education Formation France

COMENIUS : cocher la case :

<i>partenariat scolaire multilatéral</i>	
<i>partenariat scolaire bilatéral</i>	
<i>mobilité individuelle des élèves</i>	
<i>eTwinning</i>	
<i>projets multilatéraux</i>	
<i>réseaux</i>	

Leonardo : cocher la case :

<i>mobilité des élèves/apprentis</i>	
<i>mobilité des personnels</i>	
<i>projets d'ingénierie</i>	
<i>partenariats et réseaux</i>	

Erasmus BTS:cocher la case :

<i>mobilité de stages</i>	
---------------------------	--

Programmes franco-allemands

OFAJ : cocher la case :

<i>échanges scolaires au domicile du partenaire</i>	
<i>rencontres en tiers-lieu</i>	
<i>rencontres tri nationales</i>	
<i>programme Brigitte Sauzay</i>	
<i>programme Voltaire</i>	
<i>programme Heinrich Heine</i>	
<i>échanges en formation professionnelle</i>	
<i>stages pratiques</i>	

Secrétariat Franco-Allemand

<i>échanges et stages en entreprise</i>	
---	--

Autre cadre (à préciser) :

fiche descriptive de l'établissement partenaire étranger

PAYS :

nom et adresse

ville

code postal

Région, Province, Etat :

téléphone

fax

adresse e-mail

caractère de la localité (nombre d'habitants, activités...)

milieu social dominant des élèves

établissement :

- public
- privé
- mixte
- confessionnel

- d'enseignement général
- professionnel
- primaire
- secondaire
- supérieur

- pour tous
- sélectif
- en alternance
- inclut la formation continue
-

<i>niveau d'enseignement</i>	<i>nombre d'élèves</i>	<i>langues étrangères étudiées</i>
école primaire (6-10 ans)		français (à partir de quel âge)
secondaire 1er cycle (11-14 ans)		anglais allemand italien espagnol russe arabe autres :
secondaire 2e cycle (15-18 ans)		
nombre total d'élèves		

L'établissement a-t-il une spécificité ? (linguistique, artistique, scientifique...)

partenariats existants avec d'autres pays

remarques :

DEMANDE D'APPARIEMENT

Je soussigné,

- Proviseur du lycée :
 - Principal du Collège :
 - Directeur de l'école :
- (préciser)

déclare demander l'appariement de mon établissement / de mon école avec :

Fait à..... le.....

Signature du chef d'établissement

(Rayer les mentions inutiles)

N. B. Veuillez joindre l'accord du partenaire (sur ce formulaire ou sur tout autre support) signé par son chef d'établissement.

Adresser cette demande, avec le formulaire joint dactylographié, par la voie hiérarchique au Rectorat (DAREIC).